



Resiliation du mandat de location

Par **jpsi**, le **26/09/2014** à **11:53**

voici mon probleme

mon appartement etait loue sous mandat de location par une agence

le locataire donne son preavis 3 mois a l'avance de son depart

je m'apercoit que l'agence tarde a me trouver un nouveau locataire je decide donc de resilier le mandat que je lui avait accorde

la resiliation doit etre effective 3 mois apres la reception de la lettre recommandee avec accuse de reception.

voici donc le probleme

l'agence ne veut pas me rendre les cles avant la fin des 3 mois

ce qui m'empeche de faire des visites pour location

d'autre part l'agence ne fait aucune publicite pour louer cet appartement

resultat je perds 3 mois de location.

est ce normal

ne suis je pas en droit de reclamer des indemnites a l'agence.

merci de m'eclairer.